

Stratégie Protection de l'enfance : Après les incantations, le temps de l'action ?

Le secrétaire d'État, Adrien Taquet, a présenté le 14 octobre la stratégie de prévention et de protection de l'enfance. Fruit des recommandations des six groupes de travail sur « l'enfance protégée », cette stratégie suscite une réaction en demi-teinte de la part des acteurs qui doutent de la capacité à agir de l'État.

Si des mesures apparaissent positives, comme la création de nouveaux centres parentaux ou le caractère obligatoire de l'entretien prénatal précoce, d'autres laissent songeur quant à leur effectivité. A titre d'exemple, la généralisation des albums de vie pour les enfants confiés est à encourager. Elle faisait d'ailleurs partie des actions de la feuille de route pour la protection de l'enfance 2015-2017. Cependant, quand près de 20 % des départements n'ont toujours pas mis en place le projet pour l'enfant (obligation légale), la généralisation de l'album de vie apparaît en décalage avec les réalités de terrain.

Outre le caractère incantatoire de certaines mesures, l'Union regrette de nombreux manques, qui concernent notamment les jeunes sortant des dispositifs de protection de l'enfance. Les propositions faites dans la stratégie sont ainsi bien en-deçà de l'ambition première de la « proposition de loi visant à renforcer l'accompagnement des jeunes majeurs vulnérables vers l'autonomie ».

S'agissant des constats, l'Uniopss rejoint pleinement la volonté du secrétaire d'État de rendre effective la réglementation existante. Cet objectif premier de la « stratégie de l'exécution » repose sur une contractualisation entre l'État et les départements. Outil intéressant, la contractualisation dépend néanmoins de deux éléments essentiels : la volonté des départements et les moyens mis sur la table. En protection de l'enfance, les départements les plus en retard sont ceux qui seront vraisemblablement les moins disposés à la contractualiser. Une amélioration du contrôle et un renforcement des sanctions envers les départements hors la loi, auraient, en ce sens, semblé plus pertinents.

S'agissant des moyens, il a été annoncé aujourd'hui que 80 millions d'euros seraient alloués à cette stratégie en 2020 et que cette somme serait en augmentation les prochaines années. C'est un premier pas encourageant même si cela ne représente que 1 % du budget alloué à la protection de l'enfance. En outre, à la lecture du projet de loi de finances 2020, aucun moyen n'est, pour le moment, spécifiquement dédié à la mise en œuvre de la stratégie protection de l'enfance. Le gouvernement va-t-il abonder les crédits dédiés à la protection des enfants et des familles vulnérables par amendement ou ce financement se fera-t-il au détriment d'autres actions dédiées à la « solidarité, l'insertion et l'égalité des chances » ? Sans moyens associés, les stratégies demeurent des documents programmatiques plus que des leviers d'action.

L'effectivité de la protection de l'enfance repose, en outre, sur un pilotage stratégique de cette politique publique. Si le caractère interministériel de la démarche est à louer, la stratégie de prévention et de protection n'apporte, pour l'heure, aucune réponse quant au pilotage. Les axes d'amélioration évoqués, au local comme au national, rejoignent les propositions qu'avait pu faire l'Uniopss (renforcement du rôle de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance, instance quadripartite pour l'effectivité des mesures). Il reste à suivre dans le temps, avec l'ensemble des acteurs concernés, les suites qui seront données à ces mesures.

L'Uniopss sera particulièrement attentive à ce que les mesures annoncées et les lois existantes se traduisent rapidement dans le quotidien des enfants. Dans un contexte où les dispositifs d'aide de proximité aux familles sont en crise, elle attend de l'État qu'il assume pleinement ses responsabilités en matière de protection de l'enfance.

Contact presse : Valérie Mercadal - Tél. 01 53 36 35 06 – vmercadal@uniopss.asso.fr

A propos de l'Uniopss

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.

Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe 25 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles. Son expertise, sa connaissance du terrain, ainsi que sa capacité d'analyse transversale des différents champs de l'action sanitaire et sociale (handicap, personnes âgées, santé, enfance, famille, lutte contre l'exclusion...), font de l'Uniopss un observateur privilégié des besoins sociaux et un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire.